

Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Grand angle

À l'assaut des déchets alimentaires / p.6

actualités Un comité syndical renouvelé et élargi / p.3

en direct des installations Ivry / Paris XIII: feu vert pour

le futur incinérateur / p.5 innovation Solidarité internationale:

Madacompost, un modèle de valorisation des déchets qui fait école / p.8



Hervé Marseille

Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Au service de la transition énergétique

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle page de l'histoire du Syctom. 2016 restera comme l'an 1 de la Métropole du Grand Paris et de ses territoires. Nous aurons dû modifier nos statuts à deux reprises, soit autant qu'en trente ans d'existence. Et nous résoudre à la dissolution du Syelom et du SITOM93. Deux partenaires historiques dont on sait combien ils ont participé à ce qu'est le Syctom aujourd'hui. Il aura fallu construire une nouvelle gouvernance et un nouvel équilibre politique. Nous y sommes parvenus, avec l'installation le 26 janvier 2017 de notre nouveau Comité syndical et de ses 90 délégués.

Cette année de transition institutionnelle n'aura en rien entamé notre élan. Le Syctom prépare l'avenir et entend conforter sa place au rang des principaux acteurs de l'énergie renouvelable, de l'économie circulaire, de la ville durable. Le « zéro déchet non valorisé » reste notre objectif premier. Et la baisse de l'enfouissement en 2016 nous encourage à garder le cap.

Nous poursuivons donc notre programme d'investissement. Programme qui s'avère éminemment nécessaire à la lecture du rapport annuel de la Cour des comptes, publié en février et qui pointe le risque que fait courir l'insuffisance des capacités de traitement sur le territoire du Syctom et la probable situation critique à l'horizon 2022. Ce rapport valide également nos analyses et nos choix techniques en faveur du renouvellement des installations de valorisation énergétique au service du chauffage urbain.

À Ivry/Paris XIII, la reconstruction de l'incinérateur est donc engagée. À Romainville, le programme prévisionnel de la future installation sera présenté en milieu d'année. A Saint-Ouen, le marché de transformation du système de traitement des fumées et d'arrêt du panache en sortie des cheminées est attribué et la demande de permis de construire pour l'intégration urbaine du site est déposée. Une même dynamique anime nos centres de tri qui poursuivront leur modernisation en vue de la généralisation de

l'extension des consignes de tri à partir de 2018. Dans le même temps débiteront les travaux du futur centre de tri à Paris XVII.

Mais réussir, c'est d'abord travailler ensemble. Comme nous le faisons avec nos collectivités adhérentes, pour faire progresser le tri. Et le Syctom met les moyens : tarification incitative -saluée également par la cour des comptes-, mise à disposition d'équipes d'éco-animateurs, subventions aux dispositifs de collecte et demain un projet d'expérimentation pour harmoniser les pratiques d'un territoire à l'autre. Dans le cadre de notre plan d'accompagnement 2015-2020, un dispositif tout aussi ambitieux est déployé pour encourager la mise en œuvre de la future collecte séparative des biodéchets. En ligne de mire : la construction d'une filière pérenne.

Travailler ensemble, c'est aussi nourrir l'innovation, condition sine qua non de la transition énergétique. Une innovation utile, pour la protection de l'environnement, pour le citoyen, pour l'industrie. C'est tout le sens des partenariats multipliés par le Syctom pour optimiser et diversifier les solutions de valorisation. Des partenariats techniques avec les syndicats régionaux de traitement des déchets. Des partenariats financiers, de recherche et développement, avec les autres services publics urbains du Grand Paris et au-delà. Pour n'en citer qu'un : le partenariat avec le SIAAP autour d'une solution inédite de co-traitement des boues d'épuration et de la fraction organique résiduelle des déchets.

On l'aura compris, la mission de service public du Syctom ne saurait se limiter au seul traitement des déchets. Premier opérateur public européen, notre statut d'expert nous pousse à voir plus loin. En participant à la réflexion sur les perspectives du modèle français de gestion des déchets. En nous inscrivant aussi dans une logique de partage au-delà des frontières. Outre notre programme de solidarité internationale, cette logique se traduit par une participation active du Syctom aux grands rendez-vous internationaux. Hier la COP21, la COP22, et cette année l'exposition internationale d'Astana au Kazakhstan, sur le thème des énergies du futur.



DU 10 JUIN AU 10 SEPTEMBRE

Le Syctom au rendez-vous de l'Expo Astana 2017

En juin prochain s'ouvrira à Astana (République du Kazakhstan) l'Exposition internationale sur le thème de l'énergie du futur. À l'invitation du Commissariat général, le Syctom sera présent sur le Pavillon de la France aux côtés de l'ADEME et de grands groupes français. Il proposera un parcours immersif aux visiteurs pour leur faire prendre conscience de la valeur des déchets et de leur place centrale dans un modèle d'économie circulaire. De quoi illustrer la démarche nationale de transition énergétique au service d'une croissance verte.

En savoir +
france-astana2017.fr

agenda

Salon des Maires d'Ile-de-France

du 28 au 30 mars 2017 au Paris Event Center
Participation conjointe du Syctom et des autres grands syndicats, réunis sur le stand des Services publics urbains du Grand Paris.

En savoir +
salonmairesiledefrance.fr

Comité syndical du Syctom

Prochaines réunions les **jeudi 30 mars** et **vendredi 30 juin 2017**

NOUVELLE GOUVERNANCE

Un Comité syndical renouvelé et élargi

Un an après la création de la Métropole du Grand Paris, le Syctom réunissait le 26 janvier son nouveau Comité syndical, élargi à 90 délégués dans le cadre des nouveaux statuts adoptés en septembre 2016. À cette occasion, les représentants élus des 13 territoires (EPT, Ville de Paris et CA Versailles Grand Parc) ont procédé à l'élection du Président, des 15 Vice-Présidents et des membres du Bureau.

**Hervé MARSEILLE**

Vice-Président du Sénat,
sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon
Vice-Président du T3
Président du Syctom

**Vice-Présidents
et membres du Bureau****Mao PENINOU***

Adjoint à la Maire de Paris
1^{er} Vice-Président du Syctom

Karina KELLNER*

Conseillère municipale de
Stains
2^e Vice-Présidente du Syctom

Jacques GAUTIER*

Maire de Garches
Vice-Président du T4
3^e Vice-Président du Syctom

André SANTINI

Ancien ministre
Député des Hauts-de-Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-Président du T3
4^e Vice-Président du Syctom

Laurent LAFON

Maire de Vincennes
Conseiller régional
5^e Vice-Président du Syctom

François DAGNAUD

Maire du 19^e arr. de Paris
6^e Vice-Président du Syctom

Jean-Pierre SCHOSTECK

Maire de Châtillon
7^e Vice-Président du Syctom

Philippe BOUYSSOU

Maire d'Ivry-sur-Seine
8^e Vice-Président du Syctom

Philippe BRILLAULT

Maire du Chesnay
Conseiller départemental
des Yvelines
9^e Vice-Président du Syctom

Corinne VALLS

Maire de Romainville
Vice-Présidente du
Conseil départemental
de Seine-Saint-Denis
10^e Vice-Présidente du Syctom

Fouad EL KOURADI

Adjoint au Maire
de Aulnay-sous-Bois
11^e Vice-Président du Syctom

Anne SOUYRIS

Conseillère de Paris
12^e Vice-Présidente du Syctom

Jean-Pierre BOYER

Adjoint au Maire
de Rosny-sous-Bois
13^e Vice-Président du Syctom

Jean-François LEGARET

Maire du 1^{er} arr. de Paris
Conseiller régional
14^e Vice-Président du Syctom

William DELANNOY*

Maire de Saint-Ouen
Vice-Président du T6
15^e Vice-Président du Syctom

**Membre du Bureau
Secrétaire de séance****Olivier MERIOT**

Adjoint au Maire de
Gennevilliers

Membres du Bureau**Catherine
BARATTI-ELBAZ**

Maire du 12^e arr. de Paris

**Christiane
BARODY-WEISS**

Maire de Marnes-la-Coquette
Vice-Présidente du T3

Hervé BEGUE

Conseiller de Paris

Jean-Didier BERTHAULT

Conseiller de Paris

Florence BERTHOUT

Maire du 5^e arr. de Paris
Conseillère régionale

Samuel BESNARD

Adjoint au Maire de Cachan

Bernard CACACE

Adjoint au Maire du Raincy

Jorge CARVALHO

Adjoint au Maire de Villejuif

Eric CESARI

Adjoint au Maire de Courbevoie

**Claire de CLERMONT-
TONNERRE**

Conseillère de Paris

Jérôme COUMET

Maire du 13^e arr. de Paris

Florence CROCHETON*

Adjointe au Maire
de Saint-Mandé

Anthony DAGUET

Adjoint au Maire d'Aubervilliers
Vice-Président du T6

Philippe DUCLOUX

Conseiller de Paris

Nicole GOUETA

Maire de Colombes
Conseillère départementale
des Hauts-de-Seine

Marie-Rose HARENGER

Adjointe au Maire de
Noisy-le-Sec
Vice-Présidente du T8

Eric HELARD

Conseiller de Paris

Alain PERIES

Adjoint au Maire de Pantin

Patrick TREMEGE

Conseiller de Paris

**Représentants
de Paris****Jean-Noël AQUA**

Conseiller de Paris

Pierre AURIACOMBE

Conseiller de Paris

Hélène BIDARD

Adjointe à la Maire de Paris

**Pascale BLADIER-
CHASSAIGNE**

Conseillère de Paris

Gypsie BLOCH

Conseillère de Paris

Julie BOILLOT

Conseillère de Paris

Claudine BOUYGUES

Conseillère de Paris

Galla BRIDIER

Conseillère de Paris

Frédérique CALANDRA

Maire du 20^e arr. de Paris

Virginie DASPET

Conseillère de Paris

Maud GATEL

Conseillère de Paris

Christophe GIRARD

Maire du 4^e arr. de Paris
Conseiller de Paris

Antoinette GUHL

Adjointe à la Maire de Paris

Marie-Laure HAREL

Conseillère de Paris

Halima JEMNI

Conseillère de Paris

Véronique LEVIEUX

Conseillère de Paris

Jean-Louis MISSIKA

Adjoint à la Maire de Paris

**Anne-Constance
ONGHENA**

Conseillère de Paris

Daniel VAILLANT

Ancien Ministre
Député de la 17^e circonscription
Conseiller de Paris

Alexandre VESPERINI

Conseiller de Paris

**Représentants du T2
Vallée Sud
Grand Paris****Jacqueline BELHOMME**

Maire de Malakoff
Vice-Présidente du T2

Benoît BLOT

Adjoint au Maire du Plessis-
Robinson

Philippe RIBATTO

Adjoint au Maire de Fontenay-
aux-Roses

**Représentants du T3
Grand Paris
Seine Ouest****Pierre-Christophe
BAGUET**

Maire de Boulogne-Billancourt
Président du T3
Conseiller départemental des
Hauts-de-Seine

Pierre CHEVALIER

Conseiller municipal de Ville-
d'Avray

**Représentants du T4
Paris Ouest La Défense****Eric BERDOATI**

Maire de Saint-Cloud
Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine
Vice-Président du T4

Sophie DESCHIENS

Adjointe au Maire de
Levallois-Perret
Conseillère régionale

**Jean-Christophe
FROMANTIN**

Député des Hauts-de-Seine
Maire de Neuilly-sur-Seine
Vice-Président du T4

Norredine IZNASNI

Conseiller municipal de
Nanterre

**Représentants du T5
Boucle Nord
de Seine****Marie-Do AESCHLIMANN**

Adjointe au Maire d'Asnières-
sur-Seine
Conseillère régionale
Vice-Présidente du T5

Pascal PELAIN

Adjoint au Maire de
Villeneuve-la-Garenne

Patrice PINARD

Adjoint au Maire de
Clichy-la-Garenne

**Représentants du T6
Plaine Commune****Delphine HELLE**

Conseillère municipale de
Saint-Denis

Michel HOEN

Conseiller municipal de la
Courneuve

Khaled KHALDI

Adjoint au Maire
de Villetaneuse

**Représentants du T7
Paris Terres d'Envol****Jean-François BAILLON**

Adjoint au Maire de Sevran
Vice-Président du T7

Alain DURANDEAU

Adjoint au Maire de
Tremblay-en-France

**Bernadette
VANDENABELLE**

Adjointe au Maire de Drancy

**Représentants du T8
Est Ensemble****Laurent ABRAHAMS**

Adjoint au Maire de Montreuil

Jacques CHAMPION

Adjoint au Maire de Romainville

Stéphane WEISSELBERG

Adjoint au Maire de Romainville

**Représentants du T9
Grand Paris
Grand Est****Pierre-Etienne MAGE**

Adjoint au Maire de
Villeneuve-la-Garenne

Pierre-Yves MARTIN

Maire de Livry-Gargan
Vice-Président du T9

**Représentants du T10
Paris Est
Marne et Bois****Jean-Luc CAEDDU**

Adjoint au Maire
de Maisons-Alfort

Jean-Jacques GRESSIER

Adjoint au Maire de
Joinville-le-Pont

Alain GUETROT

Adjoint au Maire
de Saint-Maurice

Marie-Hélène MAGNE

Adjointe au Maire
de Charenton-le-Pont

**Représentants du T12
Grand Orly
Seine Bièvre****Stéphanie DAUMIN**

Maire de Chevilly-Larue
Présidente du RIVED
Vice-Présidente du T12

Monique RAFFAELLI

Conseillère municipale
du Kremlin-Bicêtre

Patrick RATTER

Adjoint au Maire de Valenton

Bamadi SANOKHO

Adjoint au Maire de Gentilly

Romain ZAVALLONE

Conseiller municipal
d'Ivry-sur-Seine

**Représentants
de la CA Versailles
Grand Parc****Magali ORDAS**

Adjointe au Maire de Versailles

Luc WATTELLE

Maire de Bougival
Vice-Président de la
Communauté d'agglomération
Versailles Grand Parc

* Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres

COMMUNICATION

Nouveaux outils de promotion du compostage

Dans le cadre de son plan d'accompagnement 2015-2020 pour la prévention et le tri des déchets, le Sycotom renforce son soutien pour la promotion et la pratique du compostage urbain. Pour faire connaître tous les moyens techniques, humains et méthodologiques mis à disposition, un «kit à composter» va être lancé.



Le Sycotom s'est fixé pour objectif de doubler le nombre de foyers pratiquant le compostage collectif d'ici 2021. Pour atteindre ce résultat, il a renforcé ses dispositifs d'accompagnement et modernisé ses outils de communication. Ils seront associés à une nouvelle identité plus lisible: le «kit à composter».

UNE COMMUNICATION OPTIMISÉE

Conçu pour les collectivités, ce kit comprend des outils clés en main: guides, affiches, autocollants... Les différents modes de compostage y sont expliqués en détail ainsi que les informations pratiques pour bien débuter et entretenir son compost. Le kit englobe aussi un accompagnement de proximité en mobilisant par

exemple des maîtres-composteurs pour le compostage collectif.

UN KIT POUR SÉDUIRE UNE CIBLE URBAINE

Au-delà de la réorganisation des contenus, l'identité graphique de cette campagne s'inscrit dans la tendance du retour de la nature en ville, qui séduit de plus en plus les citadins. Elle s'appuie également sur le concept du Do It Yourself et le plaisir de faire soi-même.

«Le compostage est présenté comme une activité ludique et quasi récréative», explique Jocelyn Perrot, directeur Mission Accompagnement des Collectivités Locales.

La campagne sera lancée au printemps. Elle sera complétée en 2018 par une plateforme en ligne qui permettra aux habitants d'échanger sur le compostage.

SÉMINAIRE INTERNE DU SYCOTOM

Un « concentré » d'innovations



Le 27 janvier, le Sycotom organisait un séminaire interne sur les procédés innovants de traitement des déchets. L'occasion de découvrir les dernières technologies en date, par la voix d'industriels du secteur. Ingénieurs, techniciens, cadres du Sycotom... Ils étaient près de 80 réunis à Isséane pour assister aux exposés des différents inter-

venants. Au programme : traitement thermique, vitrification des mâchefers, système thermo-chimique de traitement des déchets...

«Le processus de gazéification des déchets a notamment capté l'attention. Particulièrement pertinent pour des petits et moyens volumes, il offre une bonne complémentarité avec les outils de grandes capacités dont dispose le Sycotom», explique Pierre Hirtzberger, directeur général des services techniques.

Cet événement interne s'inscrit dans la démarche d'innovation du Sycotom, y compris par son format. Pierre Hirtzberger le confirme: «Il répond à notre impératif de veille mais sous une forme concentrée: tout le monde est réuni dans un même lieu, avec une grande efficacité d'information».

Un avis partagé par tous les participants, également séduits par la clarté des exposés. Ou comment aiguïser la curiosité, questionner les pratiques et développer les échanges collectifs. À n'en pas douter, cette première ne restera pas sans suite...

L'essentiel du budget primitif 2017

Budget prévisionnel

551 M€

(budget 2016: 536 M€)

Désendettement

- 10,3 M€

- 37% depuis 2008, soit - 245,7 M€
(montant de la dette 2017: 421,3 M€)

Prévisions de tonnages 2016-2017

↑ ORDURES MÉNAGÈRES **+0,7%**

↑ COLLECTE SÉLECTIVE **+2,7%**

↓ OBJETS ENCOMBRANTS **-0,9%**

Maintien de la nouvelle tarification

PART POPULATION: 5,60€/hab

PART TONNAGE:

• Ordures ménagères et objets encombrants: **94€/t**

• Collecte sélective: de **30€/t à gratuit**

selon les performances + soutiens de 20€/t au-delà de 25 kg/hab/an, à 50€/t au-delà de 55 kg/hab/an

• Déchets alimentaires: **5€/t** + soutiens de 30€/t ou prise en charge du coût de la collecte par le Sycotom (période expérimentale de 3 ans)

Des investissements à la hausse

+ 25 M€

(72 M€ en 2016, 97 M€ pour 2017)

42,1 M€ Reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII

21,3 M€ Travaux d'optimisation énergétique, nouveau traitement des fumées et intégration urbaine du centre à Saint-Ouen

17,9 M€ Construction du centre de tri à Paris XVII

3,1 M€ Nouveau projet de centre à Romainville

Travaux d'amélioration continue

4,4 M€ Centre multifilière à Ivry / Paris XIII

3,7 M€ Centre de tri à Paris XV (extension)

3 M€ Centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen

0,6 M€ Isséane

0,3 M€ Centre de tri à Nanterre

Autres évolutions marquantes

Montée en puissance du dispositif d'accompagnement des collectivités sur la prévention, le tri et les biodéchets:

7,6 M€ (+1,4 M€ par rapport à 2016), dont 2,3 M€ affectés aux éco-animateurs.

Nouvelle progression des ventes de produits

suite à la renégociation du prix de vente de la vapeur avec CPCU.

L'intégration du Syelom et du Sitom 93:

reprise du personnel (11 agents), des missions et des équipements des deux syndicats.

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE IVRY/PARIS XIII

Feu vert pour le futur incinérateur

Après une année 2016 consacrée à la fin de la concertation et à la poursuite des études, une nouvelle étape s'ouvre dans la transformation du centre à Ivry/Paris XIII. Le 26 janvier, le Comité syndical a approuvé à une très large majorité le projet amendé, sans méthanisation sur site. La construction de l'Unité de valorisation énergétique, première phase du projet, est donc officiellement lancée dans le respect du calendrier prévisionnel de l'opération.



Reconnu d'intérêt général le 19 février 2016, le projet aura fait l'objet d'intenses réflexions pour intégrer les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Sa version adaptée a été soumise à une 3^e phase de concertation, soldée par une décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) favorable à la poursuite du projet, sans nécessité de procéder à un nouveau débat public. Les 6 mois d'échanges ont permis d'aboutir à un consensus sur les modifications envisagées. Tout en confirmant l'abandon définitif de la méthanisation sur site et du procédé de tri mécano-biologique (TMB), elles prévoient une augmentation de la capacité d'accueil des biodéchets, la création d'un procédé de tri-préparation des combustibles solides de récupération (CSR), ainsi qu'une végétalisation accrue de l'enveloppe architecturale de l'installation. Le

26 janvier dernier, le Comité syndical est venu entériner le projet amendé, autorisant par là même le dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter pour l'unité de valorisation énergétique (UVE). Les dossiers seront déposés fin avril.

LA POURSUITE DES ÉTUDES ET DU DIALOGUE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Concernant l'unité de valorisation organique, les études se prolongent pour définir précisément les caractéristiques des équipements de la future installation. Parallèlement, le dialogue se poursuit avec les acteurs locaux, conformément aux recommandations de la CNDP. De nouvelles réunions du Comité de suivi sont notamment prévues dans les prochains mois. Elles permettront d'échanger sur le projet de l'UVO, les études préalables à l'enquête

publique, mais aussi de travailler à l'actualisation de la charte de qualité environnementale et à la programmation de la démarche de haute qualité artistique et culturelle (HQAC). Le site internet dédié au projet, complété par des lettres d'information, permettra au public de suivre les prochaines avancées.

En savoir +
<http://projet-ivryparis13.syctom.fr>

Prochaines étapes

2017

- Instruction des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter par les services de l'Etat
- Enquête publique sur la modification du PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine (mi 2017)
- Enquête publique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter (fin 2017)

2018

Démarrage des travaux de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique, à côté de l'usine actuelle

2023

- Mise en service et exploitation de l'UVE
- Déconstruction de l'usine actuelle
- Construction de l'Unité de Valorisation Organique

2027

- Mise en service de l'UVO
- Exploitation de l'installation complète

TRANSFERT DES DÉCHÈTERIES DU SYELOM

Vers un réseau métropolitain des déchèteries géré par le Syctom ?



En reprenant la gestion des déchèteries du Syelom, aujourd'hui dissous, le Syctom étoffe son réseau de proximité. Près de la moitié des 70 sites du territoire métropolitain sont désormais de son ressort. Pour un service au plus près des besoins.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syctom assure la gestion de 29 déchèteries supplémentaires (dont 3 fixes et 26 mobiles) réparties sur le territoire des Hauts-de-Seine. Une conséquence directe de la disparition du Syelom dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris et du transfert de compétences vers le Syctom. Avec les sites d'Ivry-sur-Seine et de Romainville, le Syctom propose aux particuliers

31 déchèteries pour déposer leurs déchets occasionnels : encombrants, déchets spéciaux ou dangereux.

Début 2017, le Syctom a veillé à assurer la transition au mieux, dans le prolongement du travail réalisé par son partenaire historique. Du côté des usagers, aucun changement n'est à signaler, à l'exception de la commande de badge pour les déchèteries fixes de Meudon, Nanterre et Gennevilliers. Elle devra désormais se faire auprès du Syctom, via son site internet (rubrique Gestion des déchets dans la Métropole > Badges de déchèteries). Le Syctom va engager en 2017 une étude pour se prononcer sur les modalités de poursuite de cette activité.

GESTION DES BIODÉCHETS

Collecte des déchets alimentaires, place aux expérimentations !

Un dispositif d'aides « à la carte »

Le Sycotom propose à ses collectivités adhérentes de **prendre en charge ou de soutenir financièrement une ou plusieurs actions** nécessaires aux expérimentations de collecte séparative des déchets alimentaires.

Pour bénéficier du dispositif, il faut déterminer un **périmètre d'expérimentation** :

- À l'échelle d'un territoire donné (quartier, lotissement, zone d'activité, collectivité...).
- Et/ou auprès de publics cibles : ménages et/ou producteurs non ménagers (écoles, marchés, commerçants, restauration...).

Le dispositif d'aides est prévu **pendant 3 ans maximum**.



Études



Sensibilisation



Pré-collecte

LE SYCTOM MET À DISPOSITION

Réalisation d'études sur un territoire d'expérimentation

- Enquêtes de terrain
- Définition du mode de collecte
- Rédaction du marché de collecte
- Suivi de l'expérimentation sur 3 ans (bilans trimestriels et annuels)

+ Étude également possible pour une solution de gestion des déchets alimentaires sur 1 à 10 sites producteurs non ménagers

Éco-animateurs

3 équipes d'une dizaine de personnes expérimentées, pour des opérations de porte-à-porte ou lors d'événements locaux

Supports de communication

Affiches/flyers consignes, étiquettes pour les bacs, supports pour des formations, des réunions de quartier, etc.

Bacs de collecte de déchets alimentaires à prix réduit

15€

Bacs mécanisés à roulettes, équipés d'un couvercle. Dotés de puces électroniques

Distribution, maintenance et retrait des bacs

+ Subventions d'autre dispositif de pré-tri (bioseaux, sacs biodégradables, tables de tri dans les écoles, etc.)

LE SYCTOM SOUTIEN FINANCIÈREMENT

Subventions aux études conduites par les collectivités

Subventions de **80%** des dépenses de communication des collectivités (3€/hab/an maxi)

Subventions de **30€/bac** pour les bacs achetés par la collectivité

* Dans la famille des biodéchets, les **déchets alimentaires** recouvrent tous les déchets sortant de cuisine et de table. Ils excluent les déchets verts (déchets de jardins, d'entretien des espaces verts...).

D'ici 2025, les déchets alimentaires* devront faire l'objet d'une gestion spécifique. Dans cet objectif, le Sycotm encourage les expérimentations sur son territoire en déployant des moyens financiers, techniques et méthodologiques à destination des collectivités. Un dispositif d'accompagnement à la fois global et modulable en fonction des besoins.

3 questions à

Solène Labrousse

chef de projet biodéchets à la Direction valorisation énergie et biodéchets au Sycotm



L'idée est de construire un dispositif viable, pour que la collectivité puisse ensuite le généraliser sur son territoire

Pourquoi cet accompagnement à la collecte séparative des déchets alimentaires ?

S.L. Le Sycotm a anticipé cette nouvelle collecte dès 2010, en conduisant des analyses technico-économiques selon différents scénarii de gestion sur son territoire. Depuis 2015, il dispose en outre de deux marchés de traitement. Reste que la collecte séparative des déchets alimentaires représente un gros effort pour les collectivités. Tout est à construire et il faudra du temps pour que les dispositifs deviennent rentables. L'ambition du Sycotm est aujourd'hui de soutenir ses collectivités adhérentes durant cette période complexe. Avec des tarifs de traitement incitatifs, des soutiens à la collecte, mais aussi une aide technique à la mise en place. C'est tout l'enjeu des expérimentations que le Sycotm souhaite aujourd'hui porter avec ses collectivités.

En quoi consistent les expérimentations ?

S.L. Pendant 3 ans, l'idée est de construire un dispositif viable à une échelle significative, pour que la collectivité puisse ensuite le généraliser sur son territoire. Au-delà, ces expérimentations favorisent le partage d'expériences entre tous les acteurs concernés. Elles nous permettront d'identifier les conditions de réussite, mais aussi les synergies possibles entre la collecte auprès des ménages et celle auprès des producteurs non-ménagers (hôpitaux, écoles ...). Elles nous permettent d'avancer, pas à pas, dans la construction d'une filière pérenne.

Où en est la démarche aujourd'hui ?

S.L. Nous garantissons pour nos collectivités des exutoires pour le traitement des déchets alimentaires. Actuellement, la Ville de Paris collecte 54 marchés découverts et 4 restaurants administratifs. En mai 2017, elle collectera les déchets alimentaires des ménages du 2^e et 12^e arrondissements. Par ailleurs, nous travaillons sur un projet de collecte et de traitement des déchets alimentaires auprès des ménages et des producteurs non ménagers dans le quartier Bas-Pays à Romainville et le quartier de Monmousseau à Ivry-sur-Seine. D'autres projets ont démarré à Paris Ouest La Défense avec une étude sur des marchés alimentaires, et à Plaine Commune auprès des producteurs non ménagers tels que les écoles, collèges, lycées et quelques marchés alimentaires.

En savoir +

Contact : Solène Labrousse,
Direction valorisation énergie et biodéchets / DGAEPD
labrousse@sycotm-paris.fr - 01 40 13 15 85



Collecte

Formation des producteurs non ménagers

Réglementation, consignes, astuces...

Collecte en porte-à-porte ou point de regroupement dans un véhicule adapté

(conforme à la réglementation en vigueur, équipé d'un système de levage, vidage mécanique et de pesée embarquée des bacs...

Reportings mensuels



Traitement

ASSURÉ PAR LE SYCOTM

Mise à disposition de deux centres de réception

en contrat avec le Sycotm, à Saint-Denis et Villeneuve-Saint-Georges, en vue d'une valorisation organique (compost ou digestat) ou énergétique (biogaz)

Tarif de traitement incitatif

5€/t

Suivi et traçabilité des tonnages

Cadre réglementaire

La loi Grenelle II de 2012 imposant aux gros producteurs un tri à la source et une valorisation organique de leurs biodéchets a été complétée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Adoptée en 2015, cette dernière généralise cette obligation aux ménages. D'ici 2025, l'ensemble des producteurs de biodéchets devra disposer d'une solution lui permettant de trier ses biodéchets à part, afin que ceux-ci soient valorisés.

Soutien de
30 €/t
pour les tonnages
apportés dans les
centres de réception
par les collectivités

PROGRAMME DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Madacompost, un modèle de valorisation des déchets qui fait école

Lancé fin 2015, le programme de solidarité internationale du Sycotom se concrétise. Pour preuve : le premier projet soutenu, Madacompost, est aujourd'hui en plein développement. Focus sur un dispositif innovant de gestion des déchets.



Madagascar, c'est à plus de 8500 km de la France. Pour le Sycotom ce n'est plus si loin... Car depuis 2016, le Syndicat soutient l'action d'une association française sur place. Plus précisément dans la commune de Mahajanga, ville portuaire de 250 000 habitants au nord-ouest de la capitale malgache. C'est ici que l'association Gevalor a créé une entreprise modèle en matière de valorisation des déchets, Madacompost.

UN PROJET PORTEUR D'INNOVATIONS

Créée en 2011, la société valorise les déchets de la ville : les biodéchets en compost (valorisation organique), les sacs plastiques recyclés en briques et pavés (valorisation matière) ou les déchets végétaux en biocombustibles et charbon vert (valorisation énergétique). « Nous travaillons étroitement avec la Mairie pour assurer la pérennité des actions », explique Ghislain de Castries, coordinateur de projets Océan Indien chez Gevalor. « Le soutien du Sycotom est un vrai atout : dans un marché encore peu structuré, il nous permet d'alimenter une démarche d'innovation constante ». C'est justement pour soutenir une nouvelle phase de croissance que l'association a soumis son dossier au Sycotom.

« En 2016, nous avons obtenu une subvention à hauteur de 80 000 €, avec des impacts essentiels », ajoute Ghislain de Castries. On retiendra notamment la mise en place d'une ligne de production de biocombustibles à partir de briquettes biomasse, précieuse alternative à la déforestation. Une filière de production de « compost biologique » a également été développée, ainsi qu'une expérience de tri des bio-déchets sur le marché local. Enfin, Gevalor a pu travailler avec la Communauté urbaine de Mahajanga pour structurer toute la filière déchets.

UN DISPOSITIF VERTUEUX

Aujourd'hui, Madacompost est un projet concret : il emploie une centaine de personnes et permet de réduire de 75 % les volumes de déchets mis en décharge. Son modèle se diffuse dans d'autres villes malgaches, dont la capitale Antananarivo. Et même au-delà, comme le précise Nejma Monkachi, directrice générale adjointe des finances et de l'administration générale du Sycotom : « Des pays d'Afrique, comme le Cameroun, s'intéressent à la démarche. Pour son souci d'inclusion des personnes, de qualité des conditions de travail, mais aussi d'efficacité, avec des technologies

soutenables dans le contexte local ». Autre atout du projet : son exemplarité environnementale. Si Madacompost vise la rentabilité, c'est dans une finalité de développement durable. « À ce titre, l'enjeu est d'établir une relation de confiance avec les autorités locales mais aussi avec des partenaires comme le Sycotom. Pour démultiplier l'impact de notre action et créer des synergies », souligne Ghislain de Castries. À suivre...

Un soutien pleinement justifié

« Il y a peu d'acteurs associatifs dans le domaine du traitement des déchets. Or Gevalor a répondu à tous nos critères : adéquation avec nos orientations, respect des principes environnementaux et sociaux, implication de la collectivité », souligne Eva Ah-Kow, directrice des relations avec les élus et de la Coopération internationale au Sycotom. L'expérience de l'association (le projet a été lancé en 2006 à Mahajanga) a aussi été un plus, tout comme sa forte ambition environnementale. Pour équilibrer son budget, Gevalor s'appuie sur la compensation carbone, ce qui lui permet de bénéficier de crédits à la hauteur des émissions de GES évitées grâce à son projet. Un gage supplémentaire d'exemplarité.



Retrouvez toutes les informations du Sycotom sur le site

www.sycotom-paris.fr



Sycotom^{mag} est une publication du Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers
35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél.: 01 40 13 17 00 - Internet: www.sycotom-paris.fr

Directeur de la publication : **Hervé Marseille** • Rédacteurs en chef : **Martial Lorenzo, Patrice Furé** • Directrice de la communication : **Véronique Menseau** • Coordination : **Solène Patron** • Crédits photos : © Sycotom / Philippe Halle, Jean-François Humbert, Didier Raux, © Groupement IP13 / AIA Associés, © Gevalor, Couverture : © Sycotom / Solène Patron • Conception, réalisation et infographie : **Atelier des giboulées** • Rédaction : **Marie Mathevon, Patrick Pires, Annabelle Prévost** • Document imprimé par **L'Artésienne**, sur papier Cocoon Silk 100 % recyclé - ISSN 1769-8782

